# PROVOCATION ET APOLOGIE DU TERRORISME EN LIGNE





## QU'EST-CE QUE LA PROVOCATION AU TERRORISME EN LIGNE ?

Ce sont des propos, images, vidéos, bandes audio, ou toute autre reproduction audiovisuelle, incitant à la commission d'un acte terroriste.



### **QU'EST-CE QUE L'APOLOGIE DU TERRORISME EN LIGNE ?**

Ce sont des images, vidéos, ou propos portant un jugement favorable à des actes terroristes ou à leur auteur. Par exemple, le fait d'exprimer un soutien à des terroristes sur les réseaux sociaux, ou encore le partage d'images issues d'un acte terroriste, peuvent être considérés comme apologie du terrorisme.

LE GUIDE POUR EN SAVOIR PLUS ET S'EN PROTÉGER





# CES CONTENUS SONT-ILS ILLÉGAUX EN FRANCE?

## **OUI!**

Ils sont sont réprimés par **l'article 421-2-5** du Code pénal.

La peine encourue pour provoquer directement à des actes de terrorisme ou de faire publiquement leur apologie en utilisant un service de communication au public en ligne est de sept ans de prison et de 100 000 euros d'amende.



#### Attention!

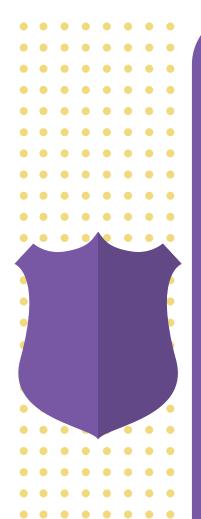
L'apologie est uniquement réprimée lorsqu'elle est publique, c'est-à-dire lorsque les contenus ont pu être lus, vus ou entendus par une pluralité de personnes sans qu'un lien existe entre elles (par exemple, sur un réseau social public).



# COMMENT LUTTER CONTRE CES CONTENUS ?

## **ADOPTER LES BONS RÉFLEXES...**

- Sois prudent.e et ne diffuse pas des contenus d'apologie et de provocation au terrorisme sous peine d'encourir des sanctions pénales
- Ne contribue pas à la propagation de contenus issus d'attentats terroristes



**3** Conserve des preuves

Si tu es témoin de contenus provoquant au terrorisme diffusés à travers une messagerie privée, tu peux faire des captures d'écran des conversations avant de les effacer ou de bloquer le compte ou le contact de la personne qui les a diffusés

- Alerte les autorités de police ou de gendarmerie
- 5 Assistance aux familles et prévention de la radicalisation

Si tu souhaites signaler une situation inquiétante concernant un membre de ta famille ou un proche, ou que tu souhaites être écouté ou conseillé dans tes démarches, appelle le 0 800 005 696 - Numéro vert administré par le Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR), ou rends-toi sur le site www.stop-djihadisme.gouv.fr

ET AUSSI...

## PENSE À SIGNALER!

Signale la situation à Point de Contact, partenaire privilégié des autorités et des plateformes (hébergeurs, réseaux sociaux, et moteurs de recherche), pour obtenir le retrait de contenus d'apologie ou de propagande terroriste en ligne.

## COMMENT SIGNALER?

Le formulaire de signalement en ligne www.pointdecontact.net

L'application mobile disponible sous iOS et Android

L'extension de navigateur



Ce document a été créé avec le soutien du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR) du Ministère de l'Intérieur, et s'inscrit dans les orientations fixées par la Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de Point de Contact et ne peut en aucun cas être vu comme reflétant les opinions du CIPDR.

